

Quelques questions générales (Snetaa-FO) / Réponses (rectorats-ministère) sur l'avenir des STI/STL :

1- Les postes :

Question (ministère) : Les estimations donnent environ 25% d'heures professeurs en moins dans les disciplines technologiques. Combien de suppressions cette année, en STI et en Physique appliquée ? Combien de suppressions envisagées les années suivantes ?

Réponse (ministère) : à cause des incertitudes des estimations, on ne peut pas savoir ce que les chefs d'établissement feront de leur DHG (Dotation horaire globale) dans leur TRM (Tableau de répartition des moyens). Néanmoins, on peut avancer quelques chiffres :

Pour 2011 : - en moyenne et par académie 10 à 15% pour la filière STI (7500 à 1000 professeurs)

Pour 2012, autant sinon plus

Pas d'estimation pour la physique appliquée.

La remarque du Snetaa-FO : Attention, de l'aveu même des administratifs, ces estimations qu'on pourrait trouver « moins pires que prévu » tablent sur une augmentation des effectifs des élèves de STI2D, telle qu'elle est programmée avec un optimisme béat : 35% d'élèves en plus sur 3 ans... Autrement dit, si les effectifs restent stables voire déclinent, ces chiffres de suppression de postes seront à revoir à la hausse !

Question (ministère) : En cas de suppression de poste dans un établissement, comment détermine-t-on la discipline qui est touchée ? Comment sont pris en compte les postes à profil ?

Réponse : Les besoins en discipline sont le premier critère dont il faut tenir compte. Après, on supprime de préférence des postes de personnes prêtes à partir à la retraite, ou de personnes prêtes à envisager un autre travail. En outre, les disciplines ne sont pas du tout interchangeable, le ministère donnera des indications sur les disciplines qui seront prioritaires sur les autres. Les mesures de carte scolaire devraient théoriquement rester rares. A moins que le chef d'établissement n'en demande la suppression, les postes à profil sont protégés même si leurs titulaires sont les derniers arrivés.

La remarque du Snetaa-FO : on constate donc que la multiplication des postes à profil fausse complètement l'équité nécessaire dans la mobilité des fonctionnaires.

2- Les collègues touchés par des suppressions:

Question (ministère) : Nous demandons que les règles de suppression suivent l'ordre réglementaire basé sur l'ancienneté dans le poste, qu'il n'y ait pas de poste spécifique généré par cette réforme, ni de privilège lié au fait d'avoir été choisi pour partir en premier en formation. Nous demandons aussi que les choix et les décisions ne soient pas arrêtés au niveau de l'établissement, mais lors des réunions statutaires académiques. Nous donne-t-on l'assurance que ces règles seront respectées ?

Réponse : Aucune assurance ne peut être donnée sur de telles exigences. Des postes à profil seront créés, les établissements auront à organiser leur répartition des moyens. Les mesures de carte scolaire tomberont sur le dernier arrivé, s'il n'y a pas eu de volontaires pour partir... et si le dernier arrivé n'est pas sur un poste à profil protégé !

La remarque du Snetaa-FO : on constate donc que la règle du dernier arrivé n'est plus la règle prioritaire.

Question (rectorat Versailles) : Les collègues qui verront leur poste supprimé passeront-ils au mouvement intra ? Auront-ils les points de carte scolaire ? Pourront-ils postuler sur des postes de math, de physique, de techno collègue ou de LP, en intra dès le mouvement 2011 et nationalement au mouvement 2012 ? Y aura-t-il d'autres formes d'affectation ?

Réponse : Les enseignants dont le poste est supprimé passeront au mouvement intra, sur leur discipline encore pour cette année ; ils pourront aussi participer au mouvement intra en technologie collègue, et sur les postes de LP, mais pas en physique, car les professeurs de physique appliquée seront déjà nombreux. Pour participer au mouvement en mathématiques, c'est encore incertain et à voir avec l'inspecteur.

Question (rectorat Versailles) : Au CTP, il a été annoncé que les collègues qui deviendraient TZR seraient rattachés à leur établissement, nous demandons qu'ils n'aient pas à faire de remplacement en dehors de leur établissement. Le Rectorat nous donne-t-il l'assurance que ce sera le cas ?

Réponse : Les collègues qui deviendront TZR seront rattachés à leur établissement d'origine, mais ils auront à effectuer des remplacements sur leur zone, à l'échelle du département.

La remarque du Snetaa-FO : Nous rappelons que désormais, les TZR non occupés dans leur zone peuvent être envoyés dans tous les départements limitrophes de leur zone !

Question (rectorat Versailles) : Quelles sont les possibilités de réaffectation dans le cadre de la carte scolaire, en dehors de TZR, que propose le Rectorat aux collègues qui auront leur poste supprimé ? Combien de temps les collègues devenus TZR ou en reconversion, conserveront-ils leurs points de carte scolaire ?

Réponse : Comme des postes sont supprimés partout, ceux qui en sont les victimes ne peuvent pas obtenir autre chose que le statut de TZR dans le cadre de la carte scolaire. En revanche, ils conserveront leurs points de carte scolaire ainsi que leur ancienneté acquise sur l'ancien poste. Tout collègue dont le poste sera supprimé aura les points dont bénéficient les victimes d'une mesure de carte scolaire. S'ils sont affectés sur un vœu personnel, ils perdront leurs points l'année suivante ; mais s'ils sont affectés sur un vœu bonifié, ils garderont d'une année sur l'autre les points de carte scolaire jusqu'à ce qu'ils obtiennent l'un de leurs vœux personnels.

Question (rectorat Versailles) : Quelles sont les voies de reconversion réalistes et sérieuses qui sont proposées ? Combien de postes seront proposés dans chacune d'elles, combien de collègues seront touchés par des reconversions ? Les dispositions de la loi mobilité (mise en disposition avant licenciement) seront elles appliquées ?

Réponse : On propose aux collègues de se former en STI2D, ou de se convertir aux disciplines voisines. On peut envisager aussi, pour ceux qui sont à plus de 5 ans de la retraite, une indemnité de départ volontaire pour devenir auto-entrepreneur. Le montant de cette indemnité s'échelonne entre un an du salaire brut de l'année n-1, et 2 ans du salaire brut de l'année en cours. L'accompagnement personnalisé existe, et on n'en est pas encore à appliquer les dispositions de licenciement de la loi de mobilité des fonctionnaires. Elles existaient déjà et sont peu utilisées.

La remarque du Snetaa-FO : Les nouvelles dispositions de mobilité, liées à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) ne sont plus les mêmes qu'auparavant, et elles inquiètent beaucoup les collègues, à juste titre.

3- La formation :

Question (rectorat Créteil) : Quand vont débiter les entretiens individuels ? Quelles conséquences pour chacun de nous ?

Réponse : C'est le corps des inspecteurs qui suit cette question, et comme ils ne sont pas là... Le plan de formation est bouclé (quant au contenu, au calibrage, et aux modalités de la formation), la formation ne devrait plus tarder à commencer.

La remarque du Snetaa-FO : L'embarras de cette question devient assez visible en règle générale.

Question (rectorat Créteil) : Combien de professeurs chaque année ? Comment sera établie la liste des départs en formation ?

Réponse : Pas de chiffre pour l'instant. Mais la liste des départs en formation doit être établie à partir des entretiens individuels.

La remarque du Snetaa-FO : Nous sommes très sceptiques là-dessus, car cette liste semble déjà établie, alors que personne n'a été pris en entretien individuel. Il est fort peu probable qu'ils prennent aujourd'hui le temps de mettre en place de tels entretiens...

Question (rectorat Créteil) : Ceux qui perdent leur poste ou ceux qui sont déjà TZR doivent-ils partir en formation comme les autres. Comment sont-ils pris en compte dans ce plan de formation ?

Réponse : Les inspecteurs connaissent leurs enseignants et les TZR font partie des listes mises à disposition des inspecteurs ; ils seront donc pris en compte comme les autres.

Question (rectorat Créteil) : Il faut une véritable formation (pas de formation avec seulement les ressources de l'établissement) pour tous, sur le temps de travail (pendant les cours et avec prise en compte sous forme de décharge de service). Les professeurs ont assez de travail, ils ne doivent pas avoir une charge de plus avec la formation, surtout qu'ils vont devoir faire des efforts supplémentaires très importants pour s'adapter aux nouveaux contenus. Quelles assurances leur donne le Rectorat que celle-ci se fera sur le temps de travail et qu'il y aura des décharges de service comme le prévoit le droit à la formation ?

Réponse : Les TZR prendront en charge les classe des titulaires qui partiront en formation (formation filée plutôt que bloquée sur une période continue). Mais aucune décharge de service n'est prévue pour se former, ni pour commencer à préparer les cours de l'année suivante.

La remarque du Snetaa-FO : L'administration ne tient pas compte de la charge énorme que représente la nécessité pour chacun de se former personnellement en plus des temps de formation proposés, et sous-estime le temps nécessaire pour mettre en place des séquences qui devront bien être prêtes pour la rentrée.

Question (ministère) : Il y aura changement de discipline pour les collègues, puisque les anciens CAPES / CAPET disparaissent au profit d'un nouveau CAPES avec des options. Comment sera validé ce changement ? Que deviennent les agrégations ? Un professeur pourra-t-il conserver sa spécialité et son poste ?

Réponse : Pas d'informations là-dessus, car les négociations nationales ne sont pas terminées.

4- La mise en place de la réforme :

Question (ministère) : Les futurs programmes ne sont pas encore définitifs, de plus ils sont très critiqués par l'ensemble des collègues. Les professeurs considèrent, dans une quasi unanimité, que cette réforme va détruire une filière très intéressante pour beaucoup d'élèves et le BTS qui permet une insertion professionnelle réussie dans près de 100% des cas. Dans ces conditions, comment va-t-on faire pour mettre en place sérieusement la réforme à partir de la rentrée de septembre ?

Réponse : Les programmes sont en cours d'élaboration et de validation. Ce sera sans doute prêt avant la rentrée, mais on ne sait pas exactement quand.

La remarque du Snetaa-FO : L'administration ne respecte malheureusement pas les règles qu'elle s'est elle-même données pour l'élaboration de ses programmes (Il faut au moins un an entre la sortie d'un programme et son application !)

Question (ministère) : La plupart des régions n'ont plus d'argent, comment pourront-elles fournir le matériel nécessaire aux programmes de la réforme ?

Réponse : L'acquisition du matériel est intégrée au programme technique de chaque Région, et ne devrait pas poser de problèmes majeurs. Ce sera ensuite aux établissements de s'organiser pour les installer, les répartir dans leurs locaux, et si besoin, les mutualiser par conventions avec les autres établissements, quand l'équipement est trop coûteux pour en doter chaque lycée concerné. De nouveaux

systèmes devraient arriver donc ils devraient répondre au critère du développement durable, c'est le corps d'inspection qui est en charge de ce dossier.

Question (ministère) : Le Ministère a pris l'objectif de 35% d'élèves supplémentaires en 3 ans. D'où viendront ces élèves ? Quelles seront les filières qui seront ainsi diminuées au profit des STI2D ? Quelles mesures ont été prises par le Ministère en matière d'orientation pour atteindre cet objectif ?

Réponse : On table sur une augmentation de 35% des effectifs en STI2D sur 3 ans, et de 25% en STL sur 3 ans aussi. La tendance est à la modélisation plutôt qu'à l'application concrète, et il y a des demandes d'emploi sur cette compétence. Les services de l'orientation travaillent à l'explicitation de ces séries auprès des élèves et des parents. Le principal vivier visé pour réaliser cette augmentation d'effectifs, ce ne sont pas les élèves inscrits en S-SI ou en LP ; il s'agit surtout de récupérer les élèves qui ne poursuivent pas après la classe de troisième, et qui sont beaucoup trop nombreux pour l'instant. Il compte aussi sur la légère augmentation de la natalité de la fin du siècle dernier dont les jeunes commencent à arriver dans les lycées.

La remarque du Snetaa-FO : Sur les attentes réelles des élèves qui s'inscrivent en STI, et qui souhaitent des formations à la fois concrètes et courtes, n'ont pas été bien entendues par l'administration... Pas de réaction non plus quand on évoque un glissement des élèves démissionnaires de 3^{ème} en LP, et des LP vers les STI2D, qui verront leurs attentes bien déçues par une formation théorique, fastidieuse, et peu accessible.

En ce qui concerne les questions liées au positionnement du STI2D et entre autre à la question quelle différence "visible" pour l'élève aura-t-il entre un bac STI2D et un bac S-SI ?